

N°608—Année 2021

Le 29 avril 2021



# FLESSELLES

## Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 💻 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :  
✉ [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr)

Pour visiter notre site internet :  
🌐 [www.mairieflesselles.fr](http://www.mairieflesselles.fr)

## Cérémonie du 8 mai

Une cérémonie en comité  
restreint se déroulera

**le 8 mai à 11 h 30**

devant le monument aux morts.

Il s'agit de commémorer la fin de  
la deuxième guerre mondiale en  
Europe.

### Sommaire :

- Page 2 à 3 : Appel au civisme
- Page 4 à 8 : Compte-rendu Réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2021
- Page 9 : Informations IMPÔTS
- Page 10 : Informations diverses
- Page 11 : Petites annonces / Divers
- Page 12 : Permanence des élus et Menus de cantine



Prochaine parution de la clé de contact le Mercredi 12 mai 2021

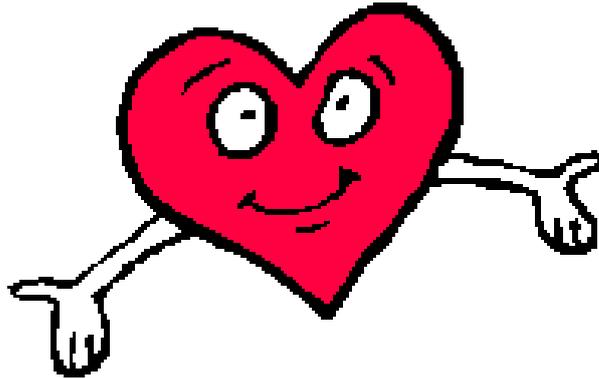
## Appel au civisme

**Pour rappel : Les rues, les parkings, les chemins ne sont pas des poubelles.**

**Préserver la nature et la propreté de la commune, c'est l'affaire de tous.**

**L'incivilité de certains inquiète toutes les générations.**

**En voici deux beaux exemples :**



**Le jeune Paulin, 8 ans, s'est fait connaître en Mairie pour ramasser les détritrus de personnes peu scrupuleuses. (voir compte-rendu du Conseil Municipal dans questions diverses)**

**En une seule balade « écolo » il a ramassé 7,4 kg de déchets sur à peine 1 kilomètre.**



## Appel au civisme

Lundi 19 avril 2021

Il est 6 H du matin, je mets la main à la plume.  
*Flessellois, Flesselloises, arrêtez de jeter vos masques, vos mégots et vos papiers partout, que ce soit à NETTO, au café tabac, à la boulangerie, au restaurant.*

*Il faut respecter nos agents pour leur courage sur tous les travaux qu'ils font, les caniveaux propres, ainsi que la tonte des pelouses. Dans les chemins, on trouve de tout, canettes, bouteilles vides, masques, papier... Un peu de respect pour la nature !!! Tout le monde s'en fout.*

*Notre village est bien équipé, docteurs, kiné, pharmacie, restaurant, fleuriste..., une belle église, un beau château, on doit tous respecter ces édifices pour leur beauté.*

*Monsieur le Maire et ses adjoints sont toujours là pour nous conseiller sur tous les points de vue, faire un terrain de foot pour les jeunes, un beau parc pour se promener, toujours propre, il faut que ça reste propre pour les gens de passage, ne jetez rien sur les pelouses derrière chez vous, beaucoup de travail à faire pour que cela soit propre et surtout du courage pour que ça reste propre.*

*Je suis un vieil homme de 86 ans qui aime que ce soit propre pour l'amour de son village, j'ai perdu mon épouse en 1984, mais je suis toujours courageux, j'adore travailler et j'aime la nature, les oiseaux, chats, chiens et poules que j'élève pour les œufs et mon jardin.*

*Je ne m'ennuie jamais, je suis comme un jeune mais plus vieux.*

Monsieur D, Habitant de FLESSELLES



# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 09 avril

**Étaient présents** : Monsieur Bernard BINOIST, Maire,

Mesdames, Messieurs, Jocelyn LOUETTE, Claude MARTINVAL, Roland NOGENT, Séverine MARSILLE, Louisa MOREL-AFIR Adjoints. Solange BONNARD, Nathalie DELECLUSE, Ludovic DUBREUCQ, Sovankiri HUL, Jeannine PHILIPPON, Sylvie RÓZMIAREK, Véronique SEGURA-FARO, Patrice TOUPART, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés** : Alice CHERIFI, Eric GUIBON, Claude MOREL, Isabelle PECOURT, Eric PERRET.

**Pouvoirs** :

Mr Claude MOREL a donné pouvoir à Madame Louisa MOREL-AFIR



Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à

## ordre du jour

### **1° LOCAUX COMMERCIAUX – Comptabilité M4**

#### Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2020

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 6 620.42

Recettes : 13 140.26

Excédent : 6 519.84

#### **Section d'Investissement**

Dépenses : 5 570.73

Recettes : 1 800.00

Déficit : - 3770.73

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote. Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

#### Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Monsieur le Percepteur de DOULLENS. Celui-ci concordant avec celui de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2020.

#### Affectation du Résultat 2020

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2019	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	+1 373.99		3 770.73	- 2 396.74
Fonctionnement	+ 11 122.74		+ 6 519.84	+ 17 642.58

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des affectations suivantes :

⇒ Affectation à la couverture de besoin de financement au 1068 : + 2 396.94 €

⇒ Affectation du résultat au 002 (Recette de fonctionnement) : + 15 245.84 €

⇒ Déficit d'investissement reporté au 001 (Dépense Investissement) : - 2396.94 €

# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 09 avril

## Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'exercice 2021 équilibré comme suit :

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 31 495 €

Recettes : 31 495 €

### **Section d'Investissement**

Dépenses : 24 591 €

Recettes : 24 591 €

## **2° Budget Communal – Comptabilité M 14**

### Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2020

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 1 437 482.14

Recettes : 1 708 527.16

Excédent : 271 045.02

### **Section d'Investissement**

Dépenses : 296 484.40

Recettes : 311 517.64

Excédent : 15 033.24

Soit un excédent global 286 078.26 €

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote. Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

### Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion de l'exercice 2018 établi par Monsieur le Percepteur de DOULLENS. Celui-ci concordant avec celui de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2020.

### Affectation du Résultat 2020

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2019	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	-200 020.64		+ 15 033.24	-41 980	-226.968.09 €
Fonctionnement	+ 578.785.23	-200 020.64	+ 271 045.02		+ 649 809.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des affectations suivantes :

⇒ Affectation complémentaire en réserve au 1068 (Recette d'investissement) : + 226 968.09 €

⇒ Affectation du résultat au 002 (Recette de fonctionnement) : +422 840.93 €

⇒ Résultat d'investissement reporté au 001 (dépenses d'investissement) : - 184 987.76 €

### Vote des Taux d'imposition des taxes locales :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Somme, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 25,54 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 09 avril

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 51,54 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 26 % et du taux 2020 du département, soit 25,54 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 38.48 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de **maintenir les mêmes taux** de fiscalité directe locale pour l'année 2021, permettant d'obtenir un produit fiscal de 675 067 €

	Base d'imposition	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Foncière Bâti	1 209 000	51.54 %	623 119 €
Taxe Foncière Non Bâti	135 000	38,48 %	51 948 €

## Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'exercice 2021 équilibré comme suit :

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 2 147 071€

Recettes : 2 147 071 €

### **Section d'Investissement**

Dépenses : 1 283 799 €

Recettes : 1 283 799 €

**Adopté à l'unanimité**

### **3° Emprunt**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de souscrire un emprunt pour le financement des travaux à réaliser pour un complexe associatif au 191, rue de la vigne.

Après étude des offres reçues, il ressort que la meilleure offre est celle du Crédit Agricole Brie Picardie.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DÉCIDE :**

- de souscrire un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions suivantes :

Mise à disposition des fonds : sous trois mois

durée : 15 ans

taux fixe annuel 0.95 %

Frais de dossier : 0.20 % du montant de financement soit 600 €

Echéances constantes avec un amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs

Base de calcul : 30/360.

### **4° Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes CCTNP**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2018, constatant les statuts de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie ;

Considérant la délibération de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie en date du 18 février 2021, portant sur la prise de la compétence Mobilité, Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, **DÉCIDE : De transférer** la compétence organisation de la Mobilité à la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP), qui devient autorité organisatrice de la mobilité (AOM) avec exercice de la compétence à la carte, hors transports scolaires et lignes régulières.

# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 09 avril

## **5° Délibération instituant les demandes d'autorisation préalables pour les démolitions partielles ou totales de construction et l'édification/restauration de clôtures**

Monsieur le Maire expose que le dépôt d'une demande d'autorisation préalable à une démolition ou à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis, hormis dans les secteurs sauvegardés, les sites inscrits ou classés ;

Considérant qu'en application de l'article R421-12 et R 421-27 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal peut décider de soumettre l'édification de clôtures et les démolitions à déclaration préalable sur son territoire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE QUE pour conserver une certaine unité dans la commune il convient :**

- de soumettre l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme,
- d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R. 421-27 du code de l'urbanisme
- de rappeler que sont dispensées de demande d'autorisation préalables, les démolitions visées à l'article R. 421-29 du code de l'urbanisme et notamment les démolitions effectuées :
  - en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du code de la santé publique sur un immeuble insalubre ;
  - en application d'une décision de justice devenue définitive ;
  - sur des bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement approuvés
- De préciser que les demandes d'autorisation préalables devront être assorties d'une décision favorable préalablement à la mise en œuvre des travaux.
- De transmettre copie de cette décision au service instructeur conventionné avec la commune et au Conseil de l'Ordre des Architectes.

## **6° Provisionnement pour créances douteuses**

Monsieur le Maire informe que dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse : Il est alors nécessaire de constater une provision (la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue : il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle. Cette charge, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de la provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque).

L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotation aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation entre l'ordonnateur et le comptable.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses (cf art. L.2321-1/2)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, **DECIDE**

- ♦ **De prévoir la somme de 1700 € à l'article 6817 du Budget Primitif 2021 Commune**
- ♦ **De prévoir la somme de 450 € à l'article 6817 du Budget des Locaux Commerciaux pour provisionnement de créances douteuses.**

# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 09 avril

## **7° Révision de loyers pour 2 locataires**

Considérant que des travaux d'amélioration ont été réalisés dans les logements communaux, notamment le changement des boiseries,

Considérant que les loyers n'ont pas été depuis 2002 pour l'un et 2015 pour l'autre

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, **DECIDE**

**- D'augmenter le loyer de 50 € à compter du 1er juillet 2021 pour les logements sis 171, rue Paule Masse et 93, Place Septime Houbron.**

## **8° Vente de terrain**

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame Arnaud DUPONT souhaitent acheter la parcelle de terrain communal cadastrée ZL n° 17 d'une surface de 1750 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, DECIDE**

- De fixer le prix à 3 € le m<sup>2</sup>
- décide que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur
- décide de mettre une clause dans l'acte de vente, interdisant de faire du feu sur la parcelle, celle-ci longeant la départementale, ce qui gênerait la circulation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

## **9° Tirage au sort pour préparation de la liste des jurés d'assises 2022**

Les personnes suivantes ont été désignées par tirage au sort pour constitution du jury d'assises 2022 :

- 1 – Monsieur TABAKA Lucien
- 2 – Madame SANNIER Amélie
- 3 – Madame PREVOST Joëlle
- 4 – Monsieur ANDASMAS Maamar
- 5 – Madame LOPEZ DE AZEVEDO Lyse
- 6 – Monsieur RASSE Maxime

Ces personnes recevront un courrier leur indiquant les démarches à suivre.

## **10° DIVERS**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier d'un jeune flessellois de 8 ans qui s'inquiète de voir tant de déchets dans les chemins de la commune. Aussi, sensible à l'environnement, il sollicitait une pince pour ramasser les déchets lors de ses promenades en famille. Monsieur le Maire lui a donc remis une pince, des gants, des masques et des sacs poubelles pour l'aider dans sa démarche de ramasser les déchets tout en étant protégé.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à ce jeune « Paulin » pour son esprit d'initiative afin de préserver la nature.

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22H 30.

Pour extrait conforme,

# IMPÔTS

## DÉCLARATION 2021 SUR LES REVENUS DE 2020 COMMENT NOUS CONTACTER ?



### PRIVILÉGIER LE CONTACT PAR :

TÉLÉPHONE	COURRIEL
<p><b>Contactez le 0809 401 401</b> (appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h)</p> <p><b>Prendre un rendez-vous téléphonique sur</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier »</p>	<p><b>Dans votre espace sécurisé</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> (réponse dans les 8 jours). QR Code <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p>  <p><small>iOS / Android</small></p>

### BESOIN DE NOUS RENCONTRER ? NOS POINTS DE CONTACTS EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

<p><b>Être accompagné à la déclaration en ligne ou obtenir des informations générales</b></p> <p><b>Dans votre Service des Impôts des Particuliers</b></p> <p><b>Dans une France Services à</b> Abbeville, Amiens (Nord, Etouvie, Rollin), Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy, Ham, Moreuil, Nesle, Péronne, Roye, Rue.</p> <p><b>Dans un Service de Gestion comptable à</b> Albert, Doullens, Friville-Escarbotin, Montdidier, Poix-de-Picardie</p>	<p><b>Obtenir des réponses à des questions complexes</b></p> <p><b>Prendre RDV sur</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p> <p>via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier » ou avec l'aide d'un animateur FS. Un agent des finances publiques vous appellera systématiquement quelques jours avant le RDV</p> <p><b>Rencontrer un agent des finances publiques dans votre France Services</b> (permanence hebdomadaire)</p>
--	--



**COVID-19 – Les services sont ouverts avec jauge d'accueil restreinte**  
**Port du masque OBLIGATOIRE**



#### PERMANENCES EN FRANCE SERVICES DURANT LA CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
Matin FS HAM	Matin FS AMIENS ATRIUM	Après-midi FS AILLY-LE-HAUT- CLOCHER (après la période de renforcement sanitaire)	Après-midi FS MOREUIL  FS NESLE 3 <sup>ème</sup> du mois	Matin FS AILLY-LE-HAUT- CLOCHER (pendant la période de renforcement sanitaire)  FS RUE (après la période de renforcement sanitaire)  FS AMIENS ETOUVIE	Après-midi FS RUE (pendant la période de renforcement sanitaire)	Matin FS ROYE

### VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE ?

- Vérifiez les informations** mentionnées sur la déclaration pré-remplie
- Si vous n'avez pas de modification à apporter** à la déclaration, ne faites rien de plus, c'est **AUTOMATIQUEMENT validé**

## Informations



# POINT TRAVAUX

INFORMATION de la Direction Départementale de la Terre et de la Mer (DDTM)

La départementale 933 entre Flesselles et Havernas et la départementale 113 entre Flesselles et Vignacourt seront fermées du 3 mai au 9 juillet 2021 pour travaux.

## NETTO

Votre magasin Netto ouvre exceptionnellement

**le jeudi 13 mai** (ASCENSION)

De 9 h à 12 h 30.

## Le Verger d'Istanbul

Le Verger d'Istanbul vous accueille pour vente à emporter sur commande :  
sur toute la carte.

- ▶ du mardi au dimanche de 12h à 14h – le midi
- ▶ Ouverture supplémentaire pour vente à emporter sur commande :

Tous les soirs ( sauf le lundi) de 17h à 18h45.

Commande réservable UNIQUEMENT au **03 22 80 97 33**



COUR D'APPEL D'AMIENS  
TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AMIENS

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**

**PATRICK FAUQUEUX**

**Permanence en mairie de Villers-Bocage**

tous les lundis de 14h à 17h, sur RDV

Contact : [patrick.fauqueux@conciliateurdejustice.fr](mailto:patrick.fauqueux@conciliateurdejustice.fr) ou 07.85.96.71.45

## Vends

Chaussures de sécurité (neuves) noires et marron—  
pointure 47— 20 € Tél : 06 82 68 87 14

## Remerciements



Très touchés des nombreuses marques de sympathie  
témoignées lors du décès de

***Monsieur Jackie PAPIN***

Madame Antoinette PAPIN et ses enfants, remercient  
les personnes qui se sont associées à leur peine, par  
leur présence, leurs envois de fleurs et messages de  
condoléances.

# LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront

UNIQUEMENT

Sur rendez-vous

## Menus de cantine



<p><b>Lundi 10 mai</b></p> <p>Lentilles vinaigrettes Poisson pané Gratin de courgettes Yaourt aromatisé Fruit de saison</p>	<p><b>Mardi 11 mai</b></p> <p>Céleri frais vinaigrette Sauté de bœuf sauce piquante Semoule Fromage frais sucré Coulommiers</p>
---	---



<p><b>Lundi 17 mai</b></p> <p>Coleslaw Aiguillonnette de poulet sauce camembert Pommes vapeur St Nectaire Mousse chocolat au lait</p>	<p><b>Mardi 18 mai</b></p> <p>Taboulé Filet de colin/lieu sauce dieppoise Brunoise légumes provençale Yaourt à boire fraise Fruit de saison</p>	<p><b>Jeudi 20 mai</b></p> <p>Salade iceberg et vinaigrette guacamole Chakalaka poulet (haricots blancs, pois chiches) Cantadou ail et fines herbes Salade de mangue</p>	<p><b>Vendredi 21 mai</b></p> <p>Saucisson ail fumé Sauté de dinde sauce caramel Tortis Kiri Compote de poire</p>
---	---	--	---

**MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR**

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : [mairie.flesselles@nordnet.fr](mailto:mairie.flesselles@nordnet.fr) ou [secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr](mailto:secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr) ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

**Conditions pour la parution des annonces :**

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

**Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.**